

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 50087

Numéro SIREN : 489 157 578

Nom ou dénomination : 3G

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013741

Désignation de l'entreprise		SAS 3G		11 Nouv. Rue des Fours à Chaux		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		42600 SAVIGNEUX					
SIRET		4 8 9 1 5 7 5 7 8 0 0 0 1 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30062022		30062021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	311 277	042		311 277	308 277
	Total I (5)	044	311 277	048		311 277	308 277
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068		070			
		072		074			29 143
	Valeurs mobilières de placement	080	15	082		15	15
	Disponibilités	084	191	086		191	704
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	206	098		206	29 862
Total général (I + II)	110	311 483	112		311 483	338 139	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		93 104		93 104	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		16 334		16 334	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		242		5 406	
	Report à nouveau	134				(4 980)	
	Résultat de l'exercice	136		47 088		46 816	
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		156 767		156 680		
Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		152 191		179 919	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		480		468	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		2 046		1 072	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		154 716		181 459	
Total général (I + II + III)	180		311 483		338 139		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		114 627
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		3 000
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 3G		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30062022	Exercice N-1 clos le 30062021
				1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons	215	214	
		intracommunautaires	217	218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234
Variation de stock (marchandises) *				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	757
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
Rémunérations du personnel *				250	
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	
Dotations aux amortissements *				254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262	
		260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	757	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(757)	
PRODUITS ET CHARGES DIVER		Produits financiers (III)			280
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	2 251
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		300	
		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	47 088
B - RÉSULTAT FISCAL			312	47 088	
RÉINTÉGRATIONS	Report le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	écart de valeurs liquidatives sur OPC * 248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345			
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Investissements outre-mer	344			
	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138			
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			
dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit	346			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies E)	649			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
Bénéfice col. 1			352		
Déficit col. 2			356		
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)					
Déficits antérieurs reportables : * 6.079 dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370		
Bénéfice col. 1				372	
Déficit col. 2				412	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à déduire

au 30/06/2022

Libellé	Montant
Dividendes nets de la quote-part de frais et charges - Régime mère-fille	47 500
Totalisation	47 500

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2022

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 3G**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISE									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
	Immobilisations financières	480	308 277	482	3 000	484		486	311 277		
TOTAL		490	308 277	492	3 000	494		496	311 277		

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
		Fonds commercial	495		497		498		499	
		Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
	TOTAL	570		572		574		576		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 3G**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	6 079
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	6 079
Déficits de l'exercice			860	412
Total des déficits restant à reporter			870	6 492

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3/0/0/6/2/0/2/2

N° SIRET 4 8 9 1 5 7 5 7 8 0 0 0 1 9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3G

ADRESSE (voie) 11 Nouv. Rue des Fours à Chaux

CODE POSTAL 42600 VILLE SAVIGNEUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	570

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GUELERAUD Prénom(s) LAURENT
Nom marital % de détention 84,21 Nb de parts ou actions 480
Naissance : Date 08111964 N° département 42 Commune MONTBRISON Pays FRANCE
Adresse : N° 11 Voie NOUVELLE RUE DES FOURS A CHAUX
Code postal 42600 Commune SAVIGNEUX Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique GEROSSIER Prénom(s) FABRICE
Nom marital % de détention 15,79 Nb de parts ou actions 90
Naissance : Date 29051983 N° département 42 Commune SAINT ETIENNE Pays FRANCE
Adresse : N° Voie BLIN BLIN
Code postal 42480 Commune LA FOUILLOUSE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2022

N° SIRET 48915757800019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3G

ADRESSE (voie) 11 Nouv. Rue des Fours à Chaux

CODE POSTAL 42600 VILLE SAVIGNEUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique SAS Dénomination MAG & PRO

N° SIREN (si société établie en France) 394092241 % de détention 100,00

Adresse : N° 11 Voie NOUVELLE RUE DES FOURS A CHAUX

Code postal 42600 Commune SAVIGNEUX Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Tenir à date du service

Exercice ouvert le 01072021 et clos le 30062022 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration
SIE MONT BRISON
26 BIS BOULEVARD LACHEZE
42608 MONT BRISON CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement

A IDENTIFICATION

SAS 3G
11 Nouv. Rue des Fours à Chaux

Identification du destinataire

42600 SAVIGNEUX

651

Insp. IFU

316016

N° dossier

48915757800019

N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

GESTION DE PARTICIPATION

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable au taux de 15 % 412

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables au taux de 0% Plus-values exonérées art. 238 quaterdecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Entreprises nouvelles art. 44 septies Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI)
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2) Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé EBP Comptabilité

ECF Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA Viséur conventionné

Nom, adresse, téléphone : - Professionnel de l'expertise comptable : SARL COURAT ET ASSOCIÉS 30 BLD DE L'HIPPODROME 42110 FEURS 477270600

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viséur conventionné : N° d'agrément

A SAVIGNEUX le 21092022 Signature et qualité du déclarant M. GUELERAUD Laurent Président

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 3G**
et Date de clôture de l'exercice **30062022**

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

SAS 3 G
Société par actions simplifiées
Au Capital de 93 104 €
Siège social : ZI – 11 nouvelle rue des Fours à chaux
42600 SAVIGNEUX
RCS ST ETIENNE 489 157 578

*copie certifiée conforme
à l'original
G. Lecomte*

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2022

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2022, ainsi que sur les comptes annuels du dit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'événement COVID-19 n'a pas d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de notre société en raison de son activité

Néanmoins, nous sommes dans l'incapacité d'évaluer les conséquences de cet événement sur les exercices à venir.

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner quitus de sa gestion à votre gérant.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Le Bilan de l'exercice présente un total de 311 483.46 €

Le compte de résultat affiche :

- Un total de charges de 3 008.16 € représentant les charges externes pour 757.38 €, les intérêts des emprunts et les intérêts des comptes 2 250.78 €
- Un total de produits de 50 096.00 € représente pour l'essentiel les dividendes et intérêts du compte courant de la société filiale MAG & PRO

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges, de tous les impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat bénéficiaire de 47 087.84 €

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

Dividendes	17 000.00 €
Réserves facultatives	30 087.84 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du CGI, nous vous rappelons les sommes distribuées à titre de dividendes pour les 3 exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes Distribués	Montant éligible à l'abattement
30.06.2021	17500.00	17500.00
30.06.2020	0	0
30.06.2019	0	0

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 Quater et 223 Quinquis du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges les dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

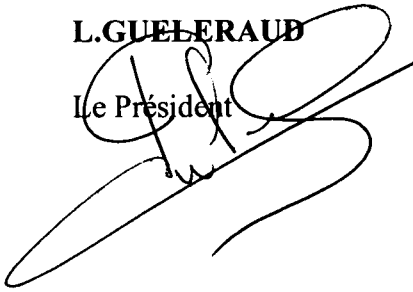
Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code du commerce

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé

L.GUELLERAUD

Le Président



SAS 3 G
Société par actions simplifiées
Au Capital de 93 104 €
Siège social : ZI – 11 nouvelle rue des Fours à chaux
42600 SAVIGNEUX
RCS ST ETIENNE 489 157 578

*Compte rendu
Assemblée Générale
17 octobre 2022*

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENRALE
ORDINAIRE ANNUELLE du 17 octobre 2022**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés ;

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour le dit exercice

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter un résultat bénéficiaire de 47 087.84 € de l'exercice de la manière suivante :

Dividendes	17 000.00 €
Réserves facultatives	30 087.84 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Laurent GUELERAUD et la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur GEROSSIER et la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

SAS 3 G
■ **Société par actions simplifiées**
Au Capital de 93 104 €
Siège social : ZI – 11 nouvelle rue des Fours à chaux
42600 SAVIGNEUX
RCS ST ETIENNE 489 157 578

*Copie certifiée
conforme à l'original
du 17/10/2022*

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 17 Octobre 2022

L'an mil deux vingt et deux et le dix-sept octobre à dix- sept heures, les associés se sont réunis au siège, en Assemblée Générale ordinaire annuelle sur convention de la gérance.

Sont présents ou représentés,

- Monsieur Laurent GUELERAUD
Propriétaire de 480 parts, ci 480 parts
- Monsieur Fabrice GEROSSIER
Propriétaire de 90 parts, ci 90 parts

Total des parts présentes ou représentées : 570 parts sur les 570 parts composants le capital social :

Mr Laurent Gueleraud préside la séance en qualité de Président

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233.19 du Code du Commerce
- L'inventaire, le compte de résultat, de bilan et l'annexe de l'exercice écoulé
- Le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes les questions au Président, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022
- Quitus à la gérance
- Affectations des résultats

- Conventions visées à l'article L 223-19 du Code du commerce
- Questions diverses

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la Présidence et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour ledit exercice

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter un résultat bénéficiaire de 47 087.84 € de l'exercice de la manière suivante :

Dividendes	17 000.00 €
Réserves facultatives	30 087.84 €

Le dividende unitaire est donc de 29.82 €

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège à compter du 17 octobre 2022

Ce dividende sera précompté des prélèvements sociaux (Loi 2006-1640 du 21/12/2006, loi 2008-1249 du 01/12/2008, loi 2010-1657 du 29/10/2010, loi 2011-1117 du 19/09/2011 et loi 2012-354 du 14/03/2012, loi 2017-1837 du 30/12/2017)

Le montant des prélèvements sociaux s'élève à 2 924 €

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 20 de l'article 158-3 du Code Général des impôts

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de finances pour 2018, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'Article 158-3-2 DU Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'Article 117 quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12.80 %

Le prélèvement forfaitaire de 12.8 % sur le revenu distribué (article 21-I-3-10 de la Loi de finances de 2018) s'élève à 1 832 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Mr GUELERAUD et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article L 223-19 du Code du Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Mr GEROSSIER et la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

